

Histoire d'un jour

En 1966, l'ONU décide de faire du 21 mars la journée internationale contre la discrimination raciale. La première eut lieu en 1967, il y a vingt ans. Le MRAP y engageait (déjà) toutes ses forces

Appuyés que nous sommes sur notre loi de 1972, il nous arrive d'oublier que le racisme n'a pas toujours été hors-la-loi. L'ONU elle-même, née pourtant de la guerre et accueillant en son sein les nations issues de la décolonisation, et à ce titre doublement sensibilisée au problème, est très longtemps restée au simple stade des vœux pieux. Certes, différentes déclarations de l'organisation mondiale avaient, à commencer par la déclaration universelle inaugurale, condamné fermement la discrimination raciale, mais il faudra attendre la fin de 1965 pour, qu'après maints navettes, discussions, amendements, retards, soit adoptée en séance plénière la Convention internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Dans le **Droit et Liberté** de janvier 1966, Albert Lévy écrit: **"L'originalité du texte adopté réside essentiellement dans son caractère concret. Les Etats qui adhéreront s'engageront à prendre sans retard des mesures effectives pour supprimer les discriminations encore pratiquées"**. La convention se donne les moyens juridiques d'éviter toute exception: ainsi les Etats signataires devront-ils s'abstenir de toute clause de réserve sur tel ou tel point.

Les tentations pourtant ne manquent pas. A l'article 4, demandant aux Etats de s'engager à déclarer punissable par la loi toute diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale, le délégué français, avec d'autres tentera d'opposer la liberté de pensée. Cohérent en cela avec son gouvernement, et notamment Roger Fréy, ministre de l'Intérieur du

moment, qui répond aux protestations du MRAP devant la recrudescence de la propagande néo-nazie, qu'il aimerait bien s'y opposer, mais le faire serait leur donner de l'importance.

Pourtant, en cette séance plénière du 21 décembre 1965 à New York, aucun Etat n'ose s'opposer à la ratification de la convention.

Dans le même article de **Droit et Liberté**, Albert Lévy se félicite de ce vote: **"Le MRAP approuve sans réserve aucune chaque article, chaque mot de la convention du 21 décembre"**.

Il faut dire que ce texte prend une valeur capitale d'exemple. Dépasant les simples considérations humanistes, il propose un arsenal de mesures permettant de lutter efficacement contre le racisme: répression de la propagande, des pratiques, des violences racistes, contrôle des organismes publics, encouragement de toutes initiatives (y compris la création de mouvements et d'associations) susceptibles de favoriser la compréhension mutuelle. On reconnaît dans ce dernier point un coup de chapeau aux organisations anti-racistes existant à travers le monde, et parmi elles, le MRAP.

Il fallait mettre en pratique cette convention. Le texte prévoit la création d'un "Comité international pour l'élimination de la discrimination raciale", qui surveillera les progrès de la lutte contre le racisme dans le monde.

Restait le symbole. Il sera fourni, une fois de plus et malheureusement, par l'Afrique du Sud. Le 21 mars 1960 le PAC, Pan African Congress, avait lancé une grande campagne de protestation contre les

"pass", ces laissez-passer dégradants imposés aux Noirs sud-africains. Ce jour-là, le PAC invite ses militants à sortir sans leur pass et à se faire arrêter en masse par la police. Plus de 10 000 personnes se pressent devant le commissariat de Sharpeville. Comme à son habitude, la police sud-africaine répond par les armes: en quelques instants, 69 personnes sont tuées, plus de 200 blessées. Le massacre de Sharpeville, qui n'est ni le premier ni le dernier, perce pour une fois le mur du silence et soulève l'indignation de la terre entière. Fin 1966, l'ONU décide, pour appuyer sa convention, que, désormais, chaque année et à partir de 1967, le 21 mars sera, dans le monde, la journée de lutte contre la discrimination raciale. Là encore, le MRAP applaudit. D'autant plus que depuis 17 ans il organise lui-même chaque année une journée de lutte contre le racisme, située, pour les raisons historiques que l'on devine, autour du 8 mai, jour anniversaire de la victoire sur le nazisme.

Dès 1967, le MRAP décide de déplacer sa propre journée et organise au soir du 20 mars, un grand gala au Palais de Chaillot autour de la projection du film de Claude Berri, "Le vieil homme et l'enfant", en présence des acteurs.

A noter que dans **Droit et Liberté** de mars 1967, le MRAP souligne que plus qu'un jour, il s'agit d'une semaine autour du 21 mars et que les initiatives doivent être nombreuses, décentralisées et variées. Cela, vingt ans avant les **Foulées Multicolores!**